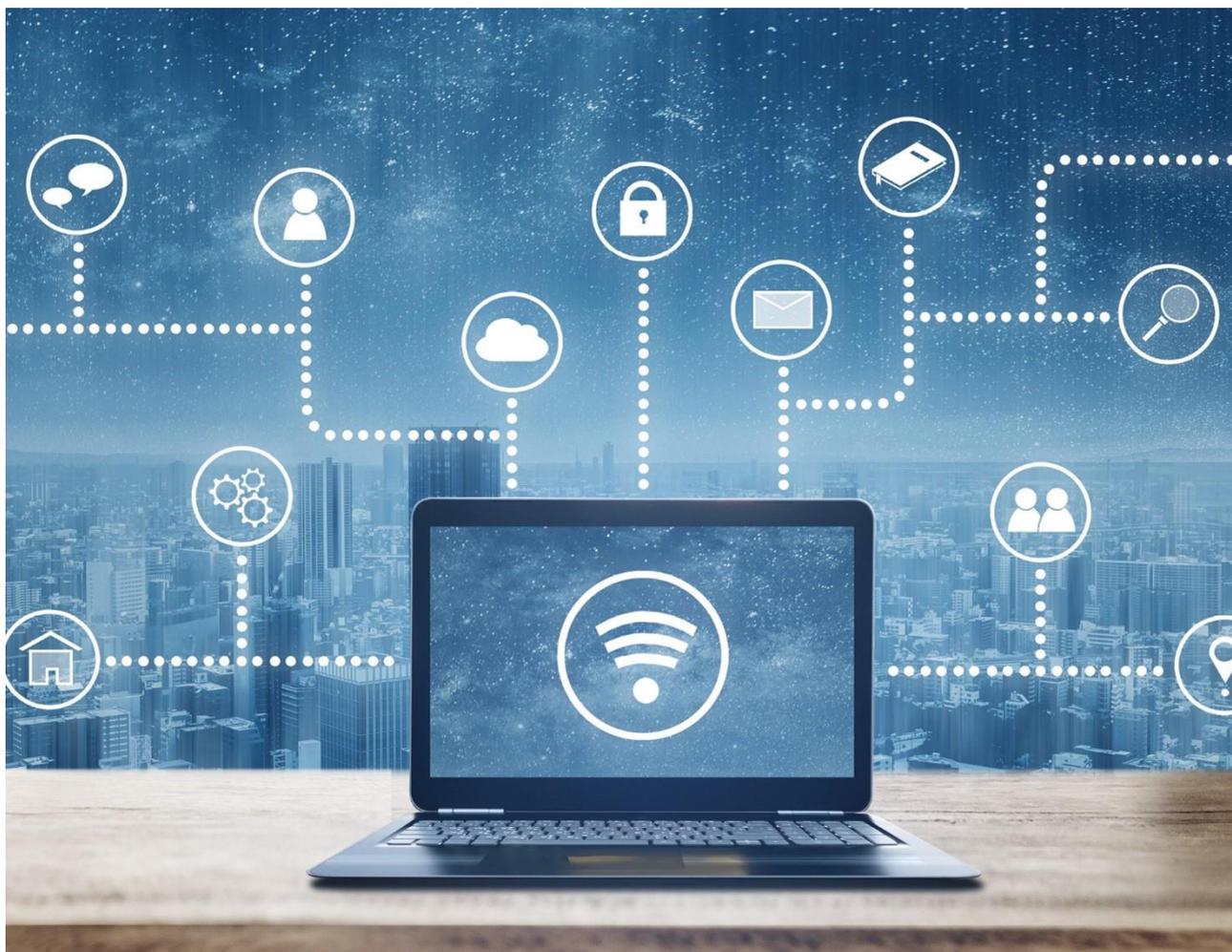


MyEPO

Guide fonctionnel : vue d'ensemble et premiers pas

Dernière mise à jour : mars 2025



Sommaire

1.	Introduction	2
2.	Fonctions et avantages de MyEPO	4
2.1	Espaces et fonctions de MyEPO	4
2.2	Utilisateurs pouvant accéder aux différents espaces	8
2.3	Quelques avantages de MyEPO	10
3.	Premiers pas dans MyEPO	11

1. Introduction

[MyEPO](#) vous permet d'interagir avec l'OEB dans le cadre des procédures EP, UP et PCT.

Vous pouvez ainsi recevoir des notifications de l'OEB concernant vos procédures dans la Mailbox. En ce qui concerne les procédures européennes (EP, UP et Euro-PCT), vous pouvez accéder à vos fichiers numériques, soumettre des requêtes et des réponses concernant des demandes et interagir en ligne avec des examinateurs au cours d'une consultation en direct.

Veillez noter que les demandeurs assurant eux-mêmes leur représentation ne peuvent actuellement pas effectuer certaines actions dans MyEPO, telles que répondre aux communications de l'OEB. Cela leur sera possible à l'avenir.

Les mandataires et le personnel qui les assistent peuvent également gérer l'inscription sur la liste des mandataires agréés près l'OEB.

L'administrateur de votre société peut utiliser MyEPO pour gérer les autorisations des utilisateurs à accéder à la Mailbox et aux portefeuilles de demandes de votre société ainsi qu'au paiement des taxes. Ils peuvent également gérer la composition d'un groupement.

MyEPO fait partie de notre ensemble intégré de [services MyEPO](#) qui vous permet de conduire facilement et en ligne vos activités liées à l'OEB. Les services MyEPO comprennent les services suivants :

- [Dépôt en ligne 2.0](#), le principal outil de dépôt ;
- [MyEPO](#), pour les interactions avec l'OEB dans le cadre des procédures ; et
- [Paiement centralisé des taxes](#), pour la gestion des taxes et des remboursements.

Combinés, ces services couvrent tous les aspects des procédures EP, UP et PCT.

Nous fournissons aussi des interfaces techniques interentreprises MyEPO - appelées API (Application Programming Interfaces) - que votre service informatique peut utiliser pour connecter vos systèmes de gestion de la propriété intellectuelle directement à MyEPO et automatiser le dépôt des demandes et la réception des communications de l'OEB.

Le présent guide fonctionnel vous propose une vue d'ensemble des principaux avantages et fonctions de MyEPO et il comporte des liens vers [d'autres guides fonctionnels](#) contenant des

informations plus détaillées. Il vous indique également comment effectuer vos premiers pas dans MyEPO.

Pour vous apporter une aide supplémentaire, nous avons également publié des [foires aux questions](#) (FAQ). Par ailleurs, vous pouvez à tout moment contactez-nous à l'adresse epo.org/fr/support ou contacter votre responsable de grands comptes en cas d'incertitude.

Notre site web contient davantage d'informations concernant les [services MyEPO](#) et [la façon dont ils évolueront à l'avenir](#).

2. Fonctions et avantages de MyEPO

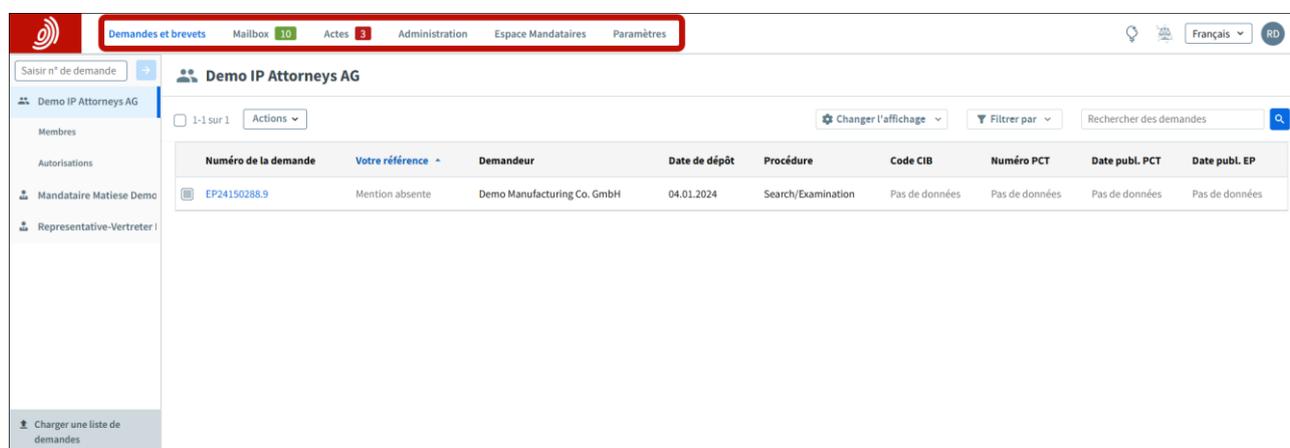
MyEPO comporte des "espaces" comprenant des fonctions conçues pour faciliter les travaux relatifs à vos demandes et vos interactions avec l'OEB. Certaines d'entre elles remplacent des fonctions de nos anciens outils epoline, tandis que d'autres vous proposent de nouvelles méthodes de travail.

La section 2.1 du présent chapitre offre une vue d'ensemble des fonctions disponibles dans chaque espace et vous renvoie à d'autres guides fonctionnels comportant davantage de détails.

La section 2.2 précise quels utilisateurs pourront accéder à quels espaces selon les droits d'accès qui leur ont été accordés par l'administrateur de leur société.

La section 2.3 met en lumière certains des avantages que vous procure MyEPO dans vos activités.

2.1 Espaces et fonctions de MyEPO



Numéro de la demande	Votre référence	Demandeur	Date de dépôt	Procédure	Code CIB	Numéro PCT	Date publ. PCT	Date publ. EP
EP24150288.9	Mention absente	Demo Manufacturing Co. GmbH	04.01.2024	Search/Examination	Pas de données	Pas de données	Pas de données	Pas de données

MyEPO comporte les espaces ou écrans principaux suivants.

Demandes et brevets

Cet espace vous permet de traiter vos portefeuilles de demandes de brevet européen (EP, UP et Euro-PCT).

Il est accessible à tous les utilisateurs de MyEPO, qui peuvent l'utiliser pour obtenir des informations concernant n'importe quelle demande.

L'administrateur de votre société peut vous accorder l'autorisation de consulter les portefeuilles de votre société, de sorte que vous puissiez accéder à vos fichiers numériques, soumettre des requêtes et des réponses concernant des demandes et interagir en ligne avec des examinateurs au cours d'une consultation en direct.

Dans cet espace les administrateurs de la société peuvent également gérer la composition des groupements.

Si vous ne savez pas qui est votre administrateur de la société, veuillez nous contacter à l'adresse epo.org/fr/support ou demandez à votre responsable de grands comptes.

Pour plus d'informations, consultez les guides fonctionnels intitulés "[Accès à vos portefeuilles et documents](#)" et "[Gestion des accès utilisateur dans MyEPO](#)".

Mailbox

La Mailbox vous permet de traiter les notifications de l'OEB dans le cadre des procédures EP, UP et PCT.

Dans le cas des procédures PCT internationales, le "Lien PCT" permet aux mandataires internationaux de recevoir et de traiter les notifications de l'OEB agissant en qualité d'ISA ou d'IPEA.

Seuls les utilisateurs de votre société qui y ont été autorisés par l'administrateur de la société peuvent accéder à la Mailbox.

Si vous ne savez pas qui est votre administrateur de la société, veuillez nous contacter à l'adresse epo.org/fr/support ou demandez à votre responsable de grands comptes.

Par ailleurs, une interface technique interentreprises (interface de programmation d'application, ou API) vous permet de connecter votre système de gestion de la PI directement à MyEPO pour télécharger le contenu de la Mailbox.

Pour plus d'informations, consultez les guides fonctionnels intitulés "[Gestion des notifications dans la Mailbox](#)" et "[API d'échange d'informations avec vos systèmes de gestion de la PI](#)".

Actes

Cet espace vous permet de répondre, dans le respect des délais indiqués, aux notifications suivantes de l'OEB :

- notifications concernant l'intention de délivrer un brevet (règle 71(3) CBE) ;
- notifications émises au stade de l'examen (article 94(3) CBE) ;
- rapports de recherche européenne élargis (règle 70bis CBE) ; et
- invitations à indiquer les éléments devant faire l'objet de la recherche (règles 62bis et 63 CBE) ;
- une communication au titre des règles 161(1) et 162 CBE.

Vous pouvez également l'utiliser pour continuer à travailler sur des demandes concernant des demandes que vous ou vos collègues avez déjà commencé à rédiger mais que vous n'avez pas soumises :

- demande de modification ou de retrait du mandataire assigné à une demande.
- demande de modification des données bibliographiques associées à une demande (p. ex. nom de l'inventeur, adresses, déposants, etc.).
- demande de retrait d'une ou plusieurs demandes.
- demander l'enregistrement d'un transfert de droits (changement de propriétaire) pour une ou plusieurs demandes.
- gérer l'enregistrement des licences et autres droits.
- demander des copies certifiées conformes.

Il vous indique, étape par étape, les réponses qui peuvent être apportées à une notification spécifique, et génère même les formulaires associés à votre attention.

Cet espace est accessible à tous les utilisateurs de MyEPO.

Veillez noter que les demandeurs assurant eux-mêmes leur représentation ne peuvent actuellement pas utiliser MyEPO pour répondre aux communications de l'OEB, ni requérir le retrait de la représentation, des modifications des données bibliographiques ou le retrait d'une demande. Cela leur sera possible à l'avenir.

Pour plus d'informations, consultez le [guide des fonctionnalités sur la réponse à des notifications assorties de délais](#) et le [guide des fonctionnalités sur la présentation de requêtes d'ordre procédural](#).

Administration

Dans cet espace, les administrateurs de société peuvent consulter la liste des utilisateurs associés à la société et spécifier lesquels doivent disposer d'un accès à la Mailbox, du droit de s'acquitter de taxes et de droits d'administration. Ils peuvent également inscrire des utilisateurs dans la liste des membres de la société et les en retirer.

Les administrateurs de société peuvent également gérer les "destinataires" dont les notifications électroniques peuvent être envoyées à la Mailbox de la société et dont les portefeuilles sont accessibles dans MyEPO.

Ils peuvent également demander des Liens PCT et activer ou désactiver la Mailbox de leur société.

Cet espace est accessible uniquement aux administrateurs de société, qui sont des utilisateurs jouissant de droits d'administration. Si vous ne savez pas qui est votre administrateur de la société, veuillez nous contacter à l'adresse epo.org/fr/support ou demandez à votre responsable de grands comptes.

Pour plus d'informations, consultez le guide fonctionnel intitulé "[Gestion des accès utilisateur dans MyEPO](#)".

Espace Mandataires

Cet espace permet aux avocats européens de modifier les informations présentées dans la liste des mandataires agréés près l'OEB et de gérer directement en ligne leur publication dans la base de données consultable sur le site web de l'OEB.

Seuls les mandataires figurant dans la liste des mandataires agréés près l'OEB et les utilisateurs de votre société qui en ont reçu l'autorisation de la part d'un mandataire agréé peuvent accéder à cet espace.

Vous pouvez utiliser MyEPO pour demander votre inscription sur la liste des mandataires agréés auprès de l'OEB et pour demander votre réinscription si vous avez été radié de la liste.

Pour plus d'informations, consultez le guide fonctionnel intitulé "[Gestion des profils et des groupements de mandataires](#)".

Préférences

Cet espace vous permet de configurer des messages électroniques en vue de vous informer de l'envoi par l'OEB d'une notification ou d'une invitation à accomplir un acte de procédure ou de la fin imminente d'un délai de réponse à une notification.

Pour plus d'informations, consultez le guide fonctionnel intitulé "[Gestion des notifications dans la Mailbox](#)".

Dans le cadre des procédures européennes (EP, UP et Euro-PCT), cliquez sur un numéro de demande dans l'espace **Demandes et brevets** ou **Mailbox** pour afficher des informations concernant cette demande spécifique et concernant les autres espaces dans lesquels vous pouvez procéder à son traitement.

The screenshot displays the MyEPO interface for a patent application. The top navigation bar includes 'Demandes et brevets', 'Mailbox 10', 'Actes 3', 'Administration', 'Espace Mandataires', and 'Paramètres'. The main content area shows the application number 'EP24177456.1' with a status of 'ep10' and a 'Paieement centralisé des taxes' checkbox. Below this, a table provides key details:

Date de dépôt	Date de priorité la plus ancienne	Mandataires	Demandeur/titulaire du brevet cité en premier lieu
22.05.2024	-	Representative-Vertreter, Robin Demo Demo IP Attorneys AG Berlinplatz 52 80340 München DE	Demo Manufacturing Co. GmbH München, DE

Below the table, there are sections for 'Classification (CPC)' and 'Classification (CIB)', both currently empty. At the bottom, there are expand/collapse buttons and a list of sections: 'Actes en attente 3', 'Échéances 0', 'Taxes exigibles 2', 'All documents', and 'Shared area'.

Le panneau **Actes en attente** est accessible à tous les utilisateurs de MyEPO. Il affiche une liste des demandes qui ont été lancées mais qui ne sont pas encore terminées, ainsi que leur état d'avancement. Vous pouvez télécharger la liste dans un fichier CSV et vous pouvez poursuivre n'importe quel acte.

Pour plus d'informations sur les différentes actes en attente sur lesquels vous pouvez travailler, veuillez consulter le [guide des fonctionnalités sur la réponse à des notifications assorties de délais](#) et le [guide des fonctionnalités sur la présentation de requêtes d'ordre procédural](#).

Le panneau **Échéances** n'est accessible qu'aux membres de la société auxquels l'administrateur de la société a accordé l'accès au portefeuille de demandes correspondant. Il affiche la liste complète des actes en attente que l'OEB attend de vous et qui ont une date d'échéance. Vous pouvez télécharger la liste dans un fichier CSV.

Le panneau des **Taxes exigibles** est accessible à tous les utilisateurs de MyEPO. Il affiche des informations sur les taxes en attente et fournit un lien direct vers le système central de paiement des taxes afin que vous puissiez les traiter.

Le panneau **Tous les documents** est accessible à tous les utilisateurs de MyEPO et vous permet de visualiser les fichiers numériques associés à la demande. Des filtres intelligents empêchent les utilisateurs non autorisés de voir les documents non publics. Vous pouvez sélectionner, visualiser, imprimer et télécharger chaque document.

L'espace partagé (Shared area) n'est accessible qu'aux membres de la société auxquels l'administrateur de la société a accordé l'accès au portefeuille de demandes correspondant.

Vous pouvez utiliser l'espace partagé pour télécharger, examiner, modifier et annoter des documents avec les examinateurs au cours d'une consultation en direct sur les procédures européennes. Cette interaction en temps réel améliore la qualité, la transparence et l'efficacité. Pour plus d'informations, veuillez consulter le [guide des fonctionnalités de l'espace partagé](#).

2.2 Utilisateurs pouvant accéder aux différents espaces

Après connexion à MyEPO, seuls certains espaces sont à votre disposition, selon les autorisations que vous a accordées l'administrateur de votre société. Les modalités de cet accès sont les suivantes :

Espace	Utilisateurs pouvant accéder à cet espace
Demandes et brevets	<p>Cet espace est accessible à tous les utilisateurs de MyEPO, qui peuvent l'utiliser pour obtenir des informations concernant n'importe quelle demande de brevet européen (EP, UP et Euro-PCT).</p> <p>Par ailleurs, l'administrateur de votre société peut vous accorder l'autorisation de consulter les portefeuilles de votre société, de sorte que vous puissiez accéder à vos fichiers numériques, soumettre des requêtes et des réponses concernant des demandes et interagir en ligne avec des examinateurs au cours d'une consultation en direct.</p>
Mailbox	<p>Seuls les utilisateurs de votre société qui y ont été autorisés par l'administrateur de la société peuvent accéder à la Mailbox.</p>
Actes	<p>Cet espace est accessible à tous les utilisateurs de MyEPO.</p> <p>Si l'administrateur de votre société ne vous a pas accordé l'accès au portefeuille de demandes correspondant, vous ne pourrez présenter que des requêtes de transfert de droits, d'enregistrement/annulation de licences et d'autres droits, ainsi que des copies certifiées conformes.</p>

	<i>Veillez noter que les demandeurs assurant eux-mêmes leur représentation ne peuvent actuellement pas utiliser MyEPO pour répondre aux communications de l'OEB, ni requérir le retrait de la représentation, des modifications des données bibliographiques ou le retrait d'une demande. Cela leur sera possible à l'avenir.</i>
Administration	Cet espace est à disposition uniquement des utilisateurs jouissant des droits d'administration, c'est-à-dire des administrateurs de société.
Espace Mandataires	Les mandataires figurant dans la liste des mandataires agréés près l'OEB et les utilisateurs de votre société qui en ont reçu l'autorisation de la part d'un mandataire agréé peuvent accéder à cet espace.
Préférences	Cet espace est à la disposition de tous les utilisateurs de MyEPO.
Écran de détail de la demande	Cet espace est à disposition de tous les utilisateurs de MyEPO lorsqu'ils accèdent à une demande de brevet européen (EP, UP et Euro-PCT).
Détail de la demande : actes en attente	Cet espace est accessible à tous les utilisateurs de MyEPO.
Détail de la demande : échéances	Cet espace est accessible uniquement aux membres d'une société qui ont été autorisés par l'administrateur de la société à accéder au portefeuille de demandes concerné.
Détail de la demande : documents	Cet espace est accessible à tous les utilisateurs de MyEPO. Des filtres intelligents empêchent les utilisateurs non autorisés de voir les documents non publics.
Détail de la demande : espace partagé	Cet espace est accessible uniquement aux membres d'une société qui ont été autorisés par l'administrateur de la société à accéder au portefeuille de demandes concerné.

Consultez le guide fonctionnel intitulé "[Gestion des accès utilisateur dans MyEPO](#)" pour en savoir davantage concernant la manière dont l'administrateur peut vous octroyer l'accès.

Si vous ne savez pas qui est votre administrateur de la société, veuillez nous contacter à l'adresse epo.org/fr/support ou demandez à votre responsable de grands comptes.

2.3 Quelques avantages de MyEPO

MyEPO facilite vos interactions avec l'OEB dans le cadre des procédures liées aux brevets.

Vous pouvez ainsi recevoir des notifications de l'OEB concernant vos procédures dans la Mailbox. En ce qui concerne les procédures européennes (EP, UP et Euro-PCT), vous pouvez accéder à vos fichiers numériques, soumettre des requêtes et des réponses concernant des demandes et interagir en ligne avec des examinateurs au cours d'une consultation en direct.

Accès optimisé

MyEPO est doté d'une interface conviviale, intuitive et aisément accessible.

Elle facilite la consultation des documents du dossier numérique et donne accès aux documents sous leur forme d'origine, y compris, le cas échéant, les parties en couleur.

La Mailbox est également accessible aux mandataires internationaux et aux parties non européennes agissant devant l'OEB au titre du PCT.

Amélioration des orientations fournies en matière de procédure

MyEPO vous fournit des informations concernant les actes en attente suite à une notification de l'OEB ainsi que les délais afférents.

Il offre une approche simplifiée en ce qui concerne le dépôt de documents au titre des procédures. Vous bénéficiez d'informations concernant les procédures tout au long du processus, et des contrôles de plausibilité ainsi que des validations contribuent à réduire le risque d'erreur.

Interaction directe avec l'OEB concernant des fichiers

MyEPO met à votre disposition un espace partagé personnel dans lequel vous pouvez téléverser des documents et les vérifier, les modifier et les annoter avec des examinateurs au cours d'une consultation en direct. Cette interaction en temps réel est un gage de qualité, de transparence et d'efficacité accrues.

Échange d'informations numériques

MyEPO vous permet de télécharger des informations concernant vos portefeuilles de demandes, les tâches en attente et les notifications figurant dans la Mailbox, y compris des liens vers le dossier numérique

Vous pourrez téléverser des informations lorsque vous accomplirez des actes de procédure en réponse à une notification de l'OEB.

Nous fournissons également des interfaces interentreprises (API) afin que les utilisateurs puissent automatiser les échanges de données entre leurs systèmes de gestion de la PI et les services MyEPO.

3. Premiers pas dans MyEPO

Vous pouvez faire vos premiers pas dans MyEPO comme suit :

Nouveaux utilisateurs : création d'un compte OEB avec authentification à deux facteurs.

Rendez-vous à la page [Créer un compte OEB](#).

Après avoir indiqué vos prénom, nom et adresse électronique, sélectionnez **Créer un compte**. Nous vous enverrons alors un courrier électronique vous invitant à définir un mot de passe pour votre nouveau compte. Cliquez sur le bouton figurant dans ce courrier électronique pour ouvrir une fenêtre dans laquelle vous pourrez définir un mot de passe. Il vous sera ensuite demandé de configurer une ou plusieurs méthodes en tant que second facteur d'authentification.

Durant le processus de configuration, il vous sera demandé d'accepter les [Conditions d'utilisation](#). Vous pourrez également consulter notre [politique en matière de protection des données et de confidentialité](#).

Avant de vous connecter aux services MyEPO pour la première fois, veuillez choisir la société à laquelle vous désirez associer votre compte OEB en sélectionnant **Finir la configuration dans MyEPO**. Vous pouvez ensuite choisir la société à laquelle vous souhaitez associer votre compte OEB et peut indiquer les comptes de dépôt avec lesquels vous travaillerez.

L'administrateur de votre société doit ensuite, dans MyEPO, vous accepter en tant que membre de la société et vous accorder l'accès vous permettant de traiter les notifications reçues dans la Mailbox, les paiements de taxes, envoyer, signer et les portefeuilles de demandes. L'administrateur doit également utiliser le Dépôt en ligne 2.0 pour vous accorder l'accès au dossier.

Pour plus d'informations ainsi que des instructions étape par étape, consultez les guides fonctionnels intitulés "[Votre compte OEB et l'authentification à deux facteurs](#)", "[Gestion des accès utilisateur dans MyEPO](#)" et "[Dépôt en ligne 2.0](#)".

Administrateurs de société : ajout de destinataires dans l'espace Administration de MyEPO, y compris les Liens PCT.

Les administrateurs de société doivent utiliser l'espace Administration de MyEPO pour gérer les "destinataires" dont les notifications électroniques peuvent être envoyées à la Mailbox de la société et dont les portefeuilles sont accessibles dans MyEPO.

Un "destinataire" peut être un mandataire, un groupement, un demandeur assurant lui-même sa représentation ou un opposant assurant lui-même sa représentation.

Dans le cas d'un mandataire international recourant à l'OEB en qualité d'ISA ou d'IPEA au cours de la phase internationale des procédures PCT, l'administrateur de votre société peut également créer des Liens PCT qui permettent d'envoyer à la Mailbox de la société les notifications électroniques relatives aux demandes PCT liées à l'adresse électronique correspondante.

Pour plus d'informations, consultez le guide fonctionnel intitulé "[Gestion des accès utilisateurs dans MyEPO](#)".

Administrateurs de société : gestion des accès utilisateur dans MyEPO

Les administrateurs de société peuvent accorder aux autres utilisateurs :

- des droits d'administration ;
- l'accès à la Mailbox de la société ;
- le droit de s'acquitter de taxes et de consulter les échéanciers ;
- une autorisation de consultation de portefeuilles de demandes, y compris les documents non publics ;
- une autorisation de préparation et d'envoi de requêtes dûment signées par le mandataire agréé.

L'administrateur peut procéder de la sorte pour tous les utilisateurs dont le compte OEB a été associé à sa société lors de leur inscription en tant qu'utilisateur des services MyEPO.

Pour plus d'informations, consultez le guide fonctionnel intitulé "[Gestion des accès utilisateurs dans MyEPO](#)".

Premier dépôt de demande de brevet

MyEPO n'affichera aucune information avant que vous n'ayez déposé votre première demande auprès de l'OEB au moyen du [Dépôt en ligne 2.0](#) ou de notre ancien outil de dépôt.

Pour une aide supplémentaire, veuillez consulter la section intitulée "Premiers pas" de notre page relative à [MyEPO](#), qui comporte des informations, des guides fonctionnels et des liens vers des [foires aux questions \(FAQ\)](#).

Vous pouvez à tout moment contactez-nous à l'adresse epo.org/fr/support ou contacter votre responsable de grands comptes en cas d'incertitude.